



Sommaire

Le Commentaire	André Haenni	3
Infos comité	André Haenni	5
Convocation à l'AG 2024		6
Menu AG 2024		7
PV AG 2023		8-24
Hangar été 2024		25-27

Edition / publicité

Cercle de la Voile de Neuchâtel

Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel

Internet : www.cvn.ch

E-mail : cvn@cvn.ch

Président:

Cercle de la Voile de Neuchâtel

André Haenni

Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel

E-mail : president@cvn.ch



BCN

Assemblée générale ordinaire 2024

Ce premier numéro de l'année est encore une fois consacré à l'Assemblée Générale et son organisation.

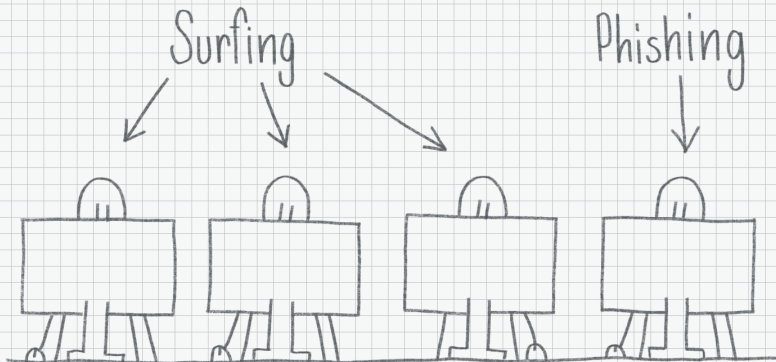
Vous n'êtes pas sans savoir que la vie de notre club passe par l'investissement de ses membres et par la participation de certains à son Comité. Je tiens donc à remercier sincèrement tous ceux qui se sont investis et qui ont contribué à la réussite de cette année écoulée.

Aussi, suite au départ d'un membre de notre comité, nous sommes à la recherche d'un ou d'une remplaçant/e. N'hésitez pas à nous faire part rapidement de votre intérêt, afin que nous puissions vous proposer lors de cette AG à venir.

Bon début d'année à vous tous et bon vent pour cette nouvelle saison de voile !

André Haenni

Croquis du sinistre



Quoi qu'il arrive – nous vous aidons
rapidement et simplement. mobiliere.ch

Agence générale de Neuchâtel
Stéphane Progin
Rue de la Treille 9
2001 Neuchâtel
T 032 727 60 60
neuchatel@mobiliere.ch

la Mobilière



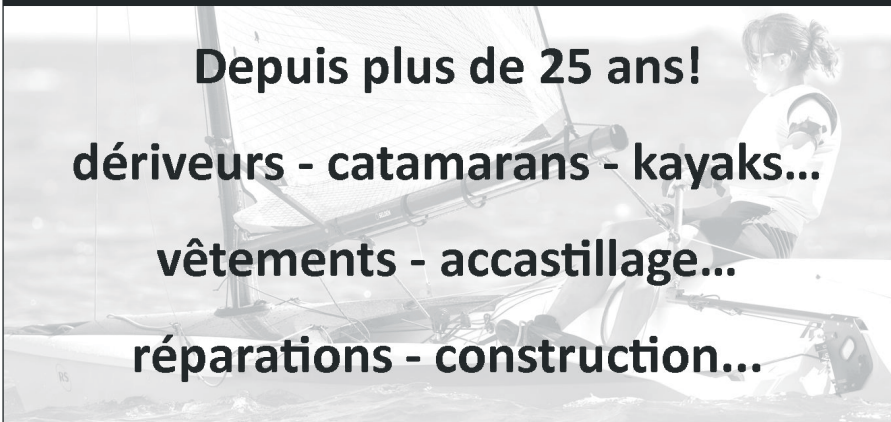
Orientation stratégique du CVN

En lien avec la situation de notre bâtiment (prolongation du droit de superficie de 5 ans seulement, avant un retour à la Ville fin 2029), mais aussi en raison du départ à la retraite de notre chef de base, Charles Martinez, pour fin novembre 2024, le comité s'est penché ces derniers mois sur la stratégie à adopter pour la suite des activités de notre club.

C'est le secteur formation et l'organisation de régates qui en sont ressorties prioritaires. Nous allons donc nous concentrer ces prochains mois sur la mise en œuvre de cette orientation et réduire quelque peu nos activités jugées moins prioritaires.

Quelques infos complémentaires suivront durant l'AG, mais surtout des approches plus précises seront élaborées et testées durant ces prochains mois (exemples : Ecole de voile – Ecole de sport).

André Haenni



DUVOISIN NAUTIQUE
& SPORTS

Depuis plus de 25 ans!

dériveurs - catamarans - kayaks...

vêtements - accastillage...

réparations - construction...

www.duvoisinnautique.ch

Colombier/NE - 032 841 10 66 - info@duvoisinnautique.ch

**La prochaine Assemblée Générale
du Cercle de la Voile de Neuchâtel
aura lieu le mercredi 20 mars 2024
à 19h00 au restaurant La Voile**

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 22 mars 2023
4. Rapport sur les activités 2023
5. Rapport de la commission bâtiment
6. Rapport du trésorier
7. Rapport des vérificateurs des comptes
8. Approbation des comptes de l'exercice 2023
9. Décharge aux organes responsables
10. Présentation du budget 2024
11. Fixation des cotisations 2024 et 2025
12. Nominations statutaires
 - a. Démissions
 - b. Révocations
 - c. Nominations
13. Programme de la saison 2024
14. Hommage aux jubilaires
15. Divers et propositions émanant des membres

Les documents de l'assemblée générale 2024 seront disponibles dès le 6 mars sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.cvn.ch/ag2024>

Pour le comité
André Haenni

Assemblée générale 2024 – menus à choix



Menu 1

En 3 étapes

Tostada mexicaine, crevettes grillées à la flamme, aji de mani

Filet de bar, sauce pil-pil au persil, chanterelles et shiso

Tarte tatin revisitée par notre chef pâtissier

50.– par personne



Menu 2

En 3 étapes

Crumble parmesan, déclinaison carotte et orange,
yogourt au zaatar, gel orange

Filet mignon de porc, sauce à l'échalote confite, polenta, mizuna marinée

Opéra chocolat café

50.– par personne

Le restaurant de La Voile s'adapte à tous vos régimes, cependant il est impératif de nous communiquer toutes spécificités au minimum 12 jours à l'avance.

Merci de bien vouloir vous **inscrire jusqu'au vendredi 8 mars 2024** en indiquant votre nom, le nombre de personnes et le menu désiré par courriel à : secretariat@cvn.ch

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du CVN

du 22 mars 2023 à 19h00

à La Brasserie V

Présidence : Philippe Inversin

Présents : membres actifs (selon liste)

Excusés : Broye Joël et Sonia, von Allmen Joël, Lauener Henri-Edouard, Margraf Nicolas, Kistler François, Rottet Michel, Lambelet Laurent, de Waresquiel Gonzague, Ruetschi Nicolas

Le président ouvre cette Assemblée Générale qui peut siéger valablement puisque convoquée dans les délais selon les statuts du CVN. Il salue les nombreux membres présents et les remercie de leur présence à cette assemblée.

Le président rappelle l'article 14 des statuts: «Les décisions et les nominations interviennent à la majorité des voix exprimées, les abstentions n'étant pas pris en compte».

1. Adoption de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'ayant été adressée dans les délais, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Désignation des scrutateurs

Philippe Krebs et Laurent Schneider sont nommés comme scrutateurs.

3. Approbation des Procès-verbaux de l'AG du 23 mars 2022 et de l'AG extraordinaire du 5 octobre 2022

Le procès-verbal de l'AG du 23 mars 2022 a été publié dans le Livre de Bord N° 1/2023.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'AG extraordinaire du 5 octobre 2022 a été publié sur le site internet.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

4. Rapport sur les activités 2022

Le rapport d'activité est présenté au nom du comité par le président.

Le retour à la normale début mars après deux années consécutives de restrictions en raison de la pandémie de COVID-19 a permis une normalisation de notre activité, tant sur le plan sportif qu'associatif. Les signes avant-coueurs d'un abandon des mesures COVID ont permis au comité de réactiver le projet de rénovation de la terrasse qui a été inaugurée en début de saison. Si, comme dans tout projet, les premières réactions ont été critiques en raison du manque d'isolation tant en hiver qu'en été, de l'articulation avec le restaurant, de la perte d'un espace technique pour les régates, Au final, l'utilisation régulière par les navigatrices et navigateurs à l'issue des régates du mercredi ou l'accès à un café et une boisson même durant les heures de fermeture du restaurant ont largement pris le dessus sur les premières critiques.

Les relations avec la nouvelle équipe en charge des ports de la Ville se sont développées harmonieusement dans un climat de confiance et de respect mutuel nécessaire à la poursuite de notre activité. Le retour de la Fête des Vendanges avec la libération complète du hangar pour accueillir les chars du Corso fleuri a été un test en grandeur nature pour permettre d'évoquer sereinement les situations problématiques et de suivre une ligne cohérente pour inviter les propriétaires d'épaves à s'en séparer, ou tout au moins à renoncer à les laisser se détériorer au port. Nous avons ainsi pu regagner quelques places à mettre à disposition des navigatrices et navigateurs désirant hiverner leur bateau.

Sur le plan sportif, un partenariat a été établi avec la fondation Sailability active dans le sport handicap. Cette offre complète celle de la fondation Just For Smile, car axée sur la navigation autonome des personnes en situation de handicap en proposant des initiations, des entraînements et même la possibilité de participer à un championnat de classe sur des «Hansa 303». Cette approche inclusive de la voile sera un axe prioritaire dans l'avenir du sport populaire en Suisse, avec des soutiens toujours plus conséquents pour intégrer une approche inclusive dans les clubs et associations sportives. Cette année, plusieurs week-ends se sont déroulés à Neuchâtel dans le cadre d'un partenariat. Le CVN a mis à disposition un espace sous le hangar durant la période d'été, tout en pouvant en contrepartie utiliser le bateau moteur de notre partenaire lors de nos manifestations si nous en avons besoin.

Du côté de la gouvernance, le comité a vécu un épisode de tensions qui a poussé à la démission du président et de la majorité de celui-ci. L'organisation d'une assemblée générale extraordinaire à l'automne a confirmé le président démissionnaire dans son mandat, et complété une équipe en place conformément aux statuts.

Régates

L'ensemble des manifestations programmées a pu être réalisé, à l'exception de la Coupe de Noël des Laser pour laquelle, comme ces dernières années, les concurrents inscrits ont préféré renoncer. L'achat d'un nouveau bateau Start au mois de février suite à la défection définitive de l'Uberre a facilité la transition des régates du mercredi avec un départ au large uniquement. Cette nouvelle embarcation baptisée « La Broye » à montrer beaucoup de mobilité et de souplesse pour l'organisation des régates.

Deux événements phares sont à relever au niveau national et international. L'accueil de l'Europa Cup EurILCA en avril qui, avec la fin de la période COVID et le début de la guerre en Ukraine a permis de réunir environ 60 concurrent-e-s, alors que l'EuroMaster se déroulait le même week-end à Lugano. À cette occasion, le Cercle de la Voile de Neuchâtel et la Swiss Laser Association ont pu offrir la régate et la pension à une équipe ukrainienne en partenariat avec la Brasserie V, la Ville de Neuchâtel et la Commission LoRo Sport qui ont contribué financièrement à assumer financièrement ce projet.

Le Joran Lourd a vu sa première version avec la manche du mercredi soir à Neuchâtel, et les manches du jeudi et du vendredi soir à Auvernier. Le souper de clôture organisé par le club de la Galère s'est déroulé à Auvernier avec la remise des prix. Cette version attendue depuis deux ans maintenant en raison de la situation COVID a permis d'amener de nouveaux concurrents notamment de la GCNA.

Formation

La saison 2022 a vu une augmentation de la demande dans les cours lestés, alors qu'une baisse est constatée dans les cours tous publics Laser. De manière identique au niveau junior, la fin de cycle pour les Optimist régate dans plusieurs clubs de la région 2 a relancé un nouveau groupe régate en ILCA 4, anciennement Laser 4.7. Quelques jeunes ont rejoint le CVN par manque d'offre dans les clubs avoisinants pour poursuivre la compétition, et l'accompagnement du cadre régional ILCA par Charles Martinez. Un de ces jeunes

s'est lancé cette année dans la Coupe des 3 Lacs, compétition régionale. Nous sommes actuellement en début de cycle dans cette série après le départ de cette série de la plupart des jeunes du club entre 2019 et 2021 pour des raisons d'âge.

L'organisation de l'Eurogym 2022 du 7 au 15 juillet 2022 à Neuchâtel a impacté négativement notre activité sur l'été. En effet, la forte implication de la ville avec la mise à disposition de la majorité de ses salles de sport a, pour le service des sports de la ville, nécessité de renoncer en partie aux traditionnels camps multisports. Près des deux tiers de l'activité habituelle a été touchée, sans que cela ne crée une réelle demande supplémentaire pour d'autres types d'activité.

Le service des sports de la ville s'est approché de l'ensemble des clubs sportifs de la commune pour les consulter en vue du développement du projet d'école à journée continue qui devrait aboutir à la rentrée scolaire 2024. Le CVN, par son président, a informé de son intérêt et de ses possibilités pour développer une activité saisonnière dans le cadre de ce projet.

Just For Smile

L'activité Just For Smile est revenue à la normale avec plus de 120 sorties par site et des prévisions positives pour la prochaine saison. La forte utilisation des bateaux nécessitera le changement de la grand-voile en 2023 pour le catamaran de Neuchâtel. D'autres frais devront être engagés ses prochaines années, conformément à la convention qui nous lie à notre partenaire.

Activités associatives et terrasse

Le projet de rénovation de la terrasse présenté en assemblée générale 2022 a été mené à bien en un temps record. Les travaux de rénovation et l'aménagement ont pu être menés entre fin mars et fin avril, ce qui a permis d'inaugurer ce nouvel espace convivial lors de la première régates du mercredi de la saison. Deux dégustations de bières de la région ont été proposées aux membres qui ont par ailleurs largement profité de cette espace pour des grillades à l'issue des régates du mercredi.

Matériel

La commission bateau start créée en urgence à l'automne 2021 a pu travailler rapidement, et profiter d'une réelle opportunité trouvée par Charles Martinez sur le Léman. Ce bateau plus maniable et plus accessible par sa taille et son poids que l'Uberre nous a accompagné dès le début de la saison. Des problèmes d'approvisionnement au niveau du matériel électronique n'ont pas permis de finaliser son aménagement l'année dernière. Les derniers travaux qui se déroulent durant cet hiver permettront à notre club de bénéficier d'un outil de travail adéquat pour l'organisation de nos différentes manifestations.

Le manque d'intérêt pour les cours de 420 ces dernières années a poussé le comité à se séparer de nos bateaux. Une partie d'entre eux ont pu être vendus à des prix intéressants, et les derniers devraient trouver preneur durant la prochaine saison.

Bâtiment

Une grande partie de la perte d'exploitation liée à la pandémie ayant pu être couverte par les subsides COVID, le comité a informé en mars 2022 que les façades seraient repeintes dans leur intégralité. Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans la perspective d'assurer l'exploitation d'un bâtiment en état dans les années qui suivent le renouvellement de la convention de droit de superficie, la planification d'un nouveau projet et sa réalisation étant en grande partie liée aux éléments qui ressortiront de la discussion avec la ville.

Finances

Le rafraîchissement de locaux commerciaux en 2019, puis les investissements consentis dans la rénovation du restaurant en 2020, le changement du bateau start et l'entretien des façades en 2022 ont entamé les liquidités du club. La situation financière reste favorable et saine, toutefois il faut rester prudent dans les investissements en raison des incertitudes actuelles liées au bâtiment.

5. Rapport du responsable de la commission bâtiment – M. Jean-Luc Dreyer

Le comité n'ayant pas sollicité la commission du bâtiment, aucune séance n'a eu lieu. Toute la gestion inhérente au bâtiment a été effectuée par le comité et principalement par Philippe Inversin en ce qui concerne les discussions avec la Ville.

6. Rapport du trésorier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les comptes 2022 ont été publiés sur notre site avec les documents disponibles pour l'assemblée générale. Les dépenses importantes ou les positions dépassant les budgets ont fait l'objet d'explications détaillées dans les commentaires sur les comptes.

Compte d'exploitation du Garage

On peut relever des produits pour CHF 139'638.55 alors que le budget en prévoyait CHF 142'000.00. Pour l'exercice précédent ces mêmes produits avaient été de CHF 140'799.05.

Le total des charges s'élève à CHF 134'582.54 pour un budget de CHF 92'000.00. Les travaux de réfection des façades n'étaient pas prévus au budget. Leur coût s'est élevé à CHF 40'274.20. Aucune attribution cette année encore au « Projet bâtiment ».

Le résultat net de l'exercice est un petit bénéfice de CHF 5'056.01 après des amortissements comptables de CHF 6'978.90.

Compte d'exploitation du Cercle

Même exercice pour le « Cercle » avec des produits de CHF 185'854.25 pour un budget de CHF 175'000.00. On peut relever un manque de recettes d'environ CHF 11'000.00 sur les cours de voile et prestations de service, la vente des 420, non budgétée pour CHF 8'200.00 et CHF 8'000.00 de facturation supplémentaire pour les sorties Just4Smiles. L'exercice précédent enregistrait des produits pour CHF 182'624.55.

Les dépenses se sont élevées à CHF 213'909.95 pour un budget de CHF 225'000.00 alors que l'exercice précédent avait vu les dépenses se monter à CHF 225'331.18.

L'exercice boucle avec une perte de CHF 28'055.70 pour une perte budgétée de CHF 50'000.00 alors que l'exercice précédent se soldait par une perte de CHF 42'706.63.

Le résultat cumulé du « Garage » et du « Cercle » est finalement une perte de CHF 22'999.69 après des amortissements comptables de CHF 11'112.75.

Bilan cumulé du Garage et du Cercle

Un total de bilan de CHF 572'338.10 composé à l'actif de CHF 210'498.60 de liquidités, de CHF 27'837.50 de débiteurs et actifs de régularisation, de CHF 74'002.00 de véhicule, bateau et mobilier et de CHF 260'000.00 de valeur d'immeuble et de réaménagement du bar.

Au passif, CHF 76'554.15 de dettes à court terme et CHF 280'000.00 de Réserve projet bâtiments. A relever que cette provision n'est pas une dette du club.

La fortune totale de notre cercle s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 215'783.95.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 161'781.95 en diminution de CHF 53'999.69 par rapport à l'année précédente.

Notre club se maintient malgré tout en bonne santé financière.

7. Rapport des vérificateurs de comptes (Jacques Perret et Jean-Luc Dreyer)

Jacques Perret prend la parole.

Mesdames et Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale 2022, nous avons vérifié, par sondage, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 du Cercle de Voile de Neuchâtel.

Sur la base de nos contrôles, nous avons constaté que les pièces justificatives concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude.

Nous proposons donc d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner décharge au comité et à son trésorier en les remerciant du travail effectué.

Le président les remercie et passe au vote de l'approbation des comptes.

8. Approbation des comptes de l'exercice 2022

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

9. Décharges aux organes responsables

La décharge aux organes responsables est acceptée à l'unanimité.

10. Présentation du budget 2023

Le trésorier, M. Georges Schneider présente le budget ordinaire :

Budgets équilibrés avec CHF 60'000.00 de bénéfice pour le «Garage» et CHF 50'000.00 de perte pour le «Cercle» après des amortissements comptables pour CHF 14'000.00.

Garage

Concernant les produits, on en revient à une situation normale avec des locaux, on l'espère, loués toute l'année.

Pour les dépenses, rien de particulier n'a été budgété en espérant aucune mauvaise surprise du côté du remplacement ou des frais d'entretien des machines, matériel et mobilier restaurant et club.

Les autres postes concernent des dépenses courantes.

Cercle

CHF 187'000.00 de produits correspondant de façon prudente aux produits 2022.

Pour les dépenses, CHF 5'000.00 pour les équipements de bateaux et le solde correspond aux dépenses courantes et usuelles.

Pas d'augmentation de cotisations prévue.

Le budget est accepté à l'unanimité

11. Fixation des cotisations 2024

Finance d'entrée et cotisations

Membre	Finances d'entrée	Cotisation annuelle
Actif voile	100.–	185.–
Actif hélice	100.–	115.–
Plaisance voile	100.–	120.–
Famille voile	100.–	250.–
Famille hélice	100.–	160.–
Jeune 18 à 25 ans	100.–	120.–
Junior jusqu'à 18 ans	–	40.–
Ami	–	30.–

Pas de changement, le comité estime qu'en regard de la santé financière du club, une augmentation des cotisations nécessiterait la présentation d'un projet d'avenir justifiant celle-ci.

Pour rappel, il n'existe pas de membre plaisance couple/famille, dans la perspective d'encourager ce type de sociétariat à être membre de la faïtière Swiss Sailing, élément important pour l'axe compétition lié à notre club, mais également pour le soutien de celle-ci plus largement.

Depuis 2020, un effort a été consenti pour envoyer le courrier relatif aux cotisations en début d'année civile, soit avant l'AG ordinaire. Par ailleurs, il semble important d'informer les membres d'éventuels changements liés aux prestations demandées par la FVLJ ou Swiss Sailing. En conséquence, c'est bien l'approbation des prochaines cotisations, soit 2024, qui est présentée.

Les cotisations 2024 sont approuvées à l'unanimité.

12. Nominations statutaires

a. Démission

Georges Schneider et Joël Broye présentent leur démission, ainsi que Philippe Inversin après quatre années à la présidence du club.

Mesdames, Messieurs, chers membres du Cercle de la Voile de Neuchâtel,

Voilà maintenant quatre ans que je me suis présenté à la présidence de notre club avec une équipe pour assurer la conduite de notre club. Comme évoqué alors, j'envisageais assurer la période menant jusqu'à la signature d'une nouvelle convention avec la Ville de Neuchâtel pour assurer les acquis en termes d'infrastructure pour notre club.

Conscient d'arriver dans une période difficile avec en perspective la résolution d'une faillite, ainsi qu'un changement de tenancier au restaurant, je n'avais pas les éléments me permettant d'anticiper l'avenir. Durant ces quatre ans, mon comité a géré au final les éléments suivants :

- Rafraîchissement conséquent des locaux du restaurant
- Deux années de crise COVID
- Changement de l'intégralité des locataires des locaux commerciaux
- Rafraîchissement des façades
- Mise en place d'un nouvel espace convivial pour les membres (terrasse)

- Changement du bateau start
- Modification des règles de course de la régata du mercredi avec mise en place des départs au large
- Crise de gouvernance

J'ai eu un énorme plaisir à mener ces dossiers conséquents durant cette période quelque peu tumultueuse. Il faut toutefois reconnaître que la structure de notre club qui réunit sous une même entité un club sportif, une PME et une société immobilière est un énorme défi pour un comité dans le contexte actuel. Je tiens à remercier l'ensemble des membres du comité qui ont participé à la mise en place de ces projets, mais également les membres du club pour la confiance témoignée durant cette période. Il est toutefois important pour moi de penser à prendre un peu de repos, ainsi qu'écouter les besoins de ma famille, dans un contexte où mes responsabilités professionnelles ont également été croissantes ces dernières années.

Pour ces différentes raisons, je renonce à continuer mon mandat de président, ainsi que membre du comité et vous présente ma démission. Je souhaite bon vent à la nouvelle équipe qui vous sera présentée ce soir, ainsi que longue vie au CVN.

b. Révocation

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2022, Philippe Inversin, président a repris contact avec M. Gonzague de Waresquiel pour permettre la mise en place d'un nouveau comité sans la présence de M. de Waresquiel en son sein. Malgré plusieurs échanges et invitation à la démission, ce dernier désire terminer son mandat de trois ans. La proposition a été faite au futur comité qui désire pouvoir se lancer sous la forme d'une nouvelle équipe. Dans ces conditions, conformément à la demande de l'AG extraordinaire, le comité propose la révocation du comité de M. de Waresquiel.

La révocation de M. de Waresquiel est acceptée à l'unanimité avec 9 abstentions.

c. Proposition du nouveau comité et de son président

Proposition de comité CVN 2023

Objectifs :

Formation : L'objectif premier reste la formation pour les juniors du club, notre offre auprès des écoles de la région doit être renforcée et mieux communiquée.

Régates: Le CVN doit rester un lieu de choix pour l'organisation de régates du club, régionales, nationales et internationales, capable d'accueillir de nombreux régatiers et régates.

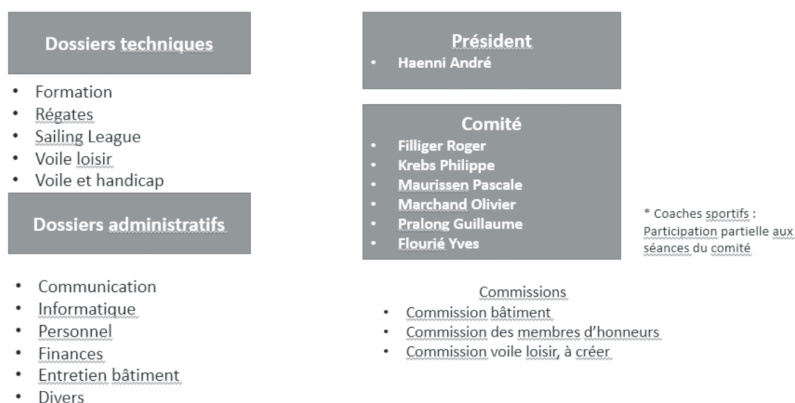
Sailing League: La participation à la Swiss Sailing League, avec la formation sur le J70 du club de nouveaux régatiers issus de la relève, doit être proposée aux jeunes issus de la formation, tout en les intégrant ensuite au sein des équipes expérimentées.

Voile loisir: Développement d'une branche voile loisir, en proposant l'utilisation de 2 Surprises et de nos dériveurs à tous les membres voile du CVN, afin d'attirer de nouveaux membres ou de garder des membres existants qui ne sont pas intéressés par la compétition.

Voile handicap: Maintenir nos activités de sport handicap avec les deux volets Just for Smiles et Sailability.

Finances: La partie « Garage » (bâtiment et hangar) et les cotisations du CVN financent les parties formation, régates, Sailing League et la branche loisir, tout en dégagant un bénéfice annuel, permettant de prévoir un assainissement des bâtiments avec un horizon de 20-30 ans.

Structure :



Fonctionnement:

Présidence: Présidence tournante chaque année, les membres du comité assumant ce poste pour une année maximum.

Vice-présidence: Désignation d'un vice-président, assumant une partie des tâches (50%) du président, afin de rendre ce poste moins exigeant.

Comité: La désignation du président et des membres du comité est de la compétence de l'AG, le vice-président étant désigné par le comité.

Tâches: La liste des tâches de chacun des membres sera réactualisée rapidement.

Un des membres présents s'interroge sur la présidence tournante car il estime qu'une réflexion doit être effectuée par rapport à l'extérieur vis-à-vis des enjeux (droit de superficie, LoRo, ...). Un autre membre salue cette approche, et pense que les enjeux par rapport à l'extérieur doivent pouvoir s'organiser. Fonctionnement à confirmer durant l'année.

- d. Nominations statutaires
- des membres du comité :

L'équipe présentée à l'instant propose de se faire élire en groupe au sein du comité pour une durée de 3 ans, conformément aux statuts.

Si pour des questions de procédure, une personne présente dans la salle désire que nous procédions à un vote individuellement, merci de le signifier maintenant en levant la main. Personne ne le souhaitant, le président passe au vote.

Roger Filliger, Philippe Krebs, Olivier Marchand, Pascale Maurissen, Guillaume Pralong et Yves Flourié sont acceptés à l'unanimité.

- du président :
- André Haenni, pour une durée d'une année conformément aux statuts.
André Haenni est accepté à l'unanimité.

- des membres d'Honneur
- Pas de proposition de la commission des membres d'honneur et du comité

- des vérificateurs de comptes
- Jean-Luc Dreyer et Joël Broye, ainsi que Laurent Schneider comme assesseur sont acceptés à l'unanimité.

13. Modifications Statutaires

Intégration dans les statuts des fédérations nationales et clubs sportifs de la mise en œuvre des principes d'éthique dans le sport: renforcement de la protection des athlètes.

Nouvel article 2 :

Art. 2 – Le but de l'association est la pratique du Yachting à voile et à moteur à Neuchâtel et dans les environs, ainsi que toutes opérations s'y rattachant.
Le Cercle de la Voile de Neuchâtel, ses membres et son personnel s'engagent à respecter, faire respecter et promouvoir la charte d'éthique du sport suisse et ses principes dans l'ensemble de ses activités.

Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité.

14. Programme de la saison 2023

- **Régates**

2023	26.04 - 27.09	Régates du Mercredi
2023	06.05	Farewell - Bucher et Walt Championnat FVLJ
2023	07.06 - 09.06	Joran Lourds
2023	19.06 - 23.06	Semaine du Joran Léger
2023	01.07 - 02.07	C3L : Coupe des 3 lacs
2023	09.09	Transjurassienne en Solitaire - FELCO
2023	29.09 - 01.10	Swiss Sailing Super league ACT IV/2023 Final Neuchâtel
2023	05.10 - 08.10	Championnat de Suisse des Surprise
2023	16.12	Régate de Noël

Manque les deux manifestations suivantes qui ne sont pas intégrer dans Manage2Sail aux régates du CVN :

- 1^{er} au 3 septembre 2023 – Sailability / régates de classe
- 29 septembre au 1er octobre 2023 – SSL finale Super League
- Formation
- Ecole de voile et centre d'entraînement à la régates
 Première partie de saison – du lundi 24 avril au vendredi 30 juin 2023
 Deuxième partie de saison – du lundi 21 août au vendredi 27 octobre 2023
- Cours d'été et sport ville
 3 au 7 juillet, 10 au 14 juillet, 4 au 8 août et 11 au 15 août 2023

- Handisport
- Just for Smile
2 catamarans à Neuchâtel et Estavayer-le-Lac: 1er mai au 30 septembre 2023
- Sailability
Week-end d'entraînement: dates à confirmer
Régate: 1^{er} au 3 septembre 2023
Semaine de stage: 1^{ère} semaine de juin

15. Membres au 31 décembre 2022

Total de 255 (285) membres

Actif voile: 103 (104)

Famille: 61 (82)

Plaisance: 29 (34)

Junior et 18-25: 24 + 11 juniors membres famille (20)

Hélice: 13 (13)

Amis: 25 (32)

Admission 2022 → 14 (y.c. juniors)

Démision 2022 → 29 (y.c. juniors)

Nous constatons le départ de plusieurs membres retraités n'ayant plus d'activité dans le club depuis plusieurs années, ou de personnes membres de plusieurs clubs pour des raisons financières.

16. Hommage aux membres décédés

Michel Bidlingmeyer (2021)

Thomas Auer (2022)

Jean Lauener (2022)

17. Hommage aux jubilaires

50 ans Philippe Krebs

40 ans Henri-Edouard Lauener

18. Divers et propositions émanant des membres

- Aucune proposition n'est parvenue au comité
- Divers
- a. Renouvellement de la concession avec la Ville de Neuchâtel
- Le comité a manifesté mi-janvier par courrier à la Ville de Neuchâtel l'intérêt du club pour le renouvellement de la concession;

- Rencontre du bureau d'architecte IDOS à l'invitation de ce dernier par le président du Cercle de la Voile de Neuchâtel et le président de la commission bâtiment mi-février.



lieux-fonds (2)

Localité	État de l'instrument	Désignation	Surface [m2]	Statut juridique	Entrée en vigueur
Neuchâtel	Périmètre soumis à plan de quartier	Nid-du-Crô	19214	En vigueur	1999-07-05

- Zone rouge – périmètre soumis à plan de quartier (zone actuellement en discussion)
 - Contexte similaire qui a prévalu à la mise en place du partenariat public-privé pour le centre de La Maladière il y a une vingtaine d'années
1. Attente de clarification par la Ville – renouvellement de la concession probable pour du court à moyen terme (5 à 10 ans) dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau plan de quartier
 2. Attitude pro-active avec réflexion et proposition de partenariat public privé en intégrant les intérêts (et intérêts perçus) des parties prenantes
 - Cercle de La Voile de Neuchâtel
 - Association des pêcheurs à la traîne
 - Ville de Neuchâtel (mobilité, service des ports et gestion du port, zone verte)
 - SCAN
 - Locataires

A ce stade, le président démissionnaire du Cercle de la Voile de Neuchâtel et le président de la Commission bâtiment ont adopté favorablement la proposition du bureau d'architecte IDOS de prendre contact avec les différentes parties

prenantes et ce sans engagement pour identifier les besoins et attentes de chacun.

Bases d'un partenariat public-privé:

Perspective alpha – modèle du statu quo:

1. La Ville de Neuchâtel apporte le sol;
2. Le Cercle de la Voile de Neuchâtel apporte le bâtiment et la situation (rachat obligatoire de la Ville selon la convention actuelle si celle-ci n'est pas reconduite);
3. Les partenaires privés financent le projet par l'achat d'espace commerciaux à construire:
 1. Diminution des espaces actuellement loués (Piste 1);
 2. Extension du bâtiment en hauteur par exemple (Piste 2);
4. Développement d'activités permettant l'obtention de soutiens financiers
 1. LoRo Sport – développement d'un partenariat avec les écoles par exemple
 2. Handi Sport – subvention spécifiques dans le domaine du handicap et de la promotion du sport inclusif

Perspective beta – recentrement sur l'activité sportive et associative:

1. Echange des espaces actuels Ville/Club;
2. Changement de modèle financier;
3. Développement des activités de formation plus larges

A ce stade, le comité est appelé à faciliter l'accès aux renseignements nécessaire à la réflexion du bureau d'architecte IDOS. Dans un deuxième temps, celui-ci se prononce sur la réflexion présentée et entre en discussion avec la Ville de Neuchâtel pour la renégociation de la convention actuelle.

Jean-Luc Dreyer prend la parole pour informer les membres présents qu'il trouve intéressant qu'une entité avec l'habitude de gérer de tel projet se soit approchée du CVN. En effet, selon lui, le club n'a pas les ressources nécessaires pour un projet d'une telle envergure.

- b. Achat de trois RS Feva
 - Relancer la navigation en double au sein du club
 - Proposer une approche flexible (compétition et école)
 - Développer à terme le sport scolaire et les offres en lien avec la Ville de Neuchâtel

Ces bateaux peuvent être utilisés selon des modalités à définir par le comité hors des périodes de cours avec accord du chef de base.

Un projet de participation au challenge Sanitas a été déposé pour participer à son financement.

- c. Lorenz Müller évoque la participation du CVN à la Champions League à Sopot en Pologne du 15 au 18 juin 2023. Un junior, Andrea Dubois, y est inscrit. Il reste donc une place pour un autre junior ou une femme. Toute personne intéressée peut contacter Lorenz Müller.

Le Président lève la séance après avoir remercié chaleureusement toutes les personnes présentes.

Fait par Nathalie Villaverde

La séance est levée à 20h25

Formulaire hangar été 2024

Les tarifs de location ont été légèrement adaptés à la hausse et aux prix pratiqués par d'autres ports de la région. En revanche, la taxe pour l'enlèvement des déchets de CHF 25.– a été supprimée. L'évacuation de ces déchets incombera aux locataires des places, qui devront être rendues propres.

Période de location

La période de location d'été est de début mai à mi-août.

Le hangar est réservé de mi-août à mi-octobre pour la confection des chars du corso fleuri de la Fête des Vendanges.

Prix de location

Le prix de la location se calcule au m² de la surface utilisée. Le tarif diffère selon la période de location.

Ces prix comprennent l'eau et l'électricité nécessaires à un entretien normal.

Tarif membres

Période de location d'été : CHF 13.– le m²

Tarif non-membres

Période de location d'été : CHF 21.50 le m²

Déchets

L'évacuation des déchets incombe aux locataires de la place, qui devra être rendue propre.

Réservations

Votre demande de réservation du hangar est à effectuer au moyen du formulaire se trouvant sur notre site internet (<https://www.cvn.ch/hangar>).

Conditions de location du hangar

Objet de la location

Le Cercle de la Voile de Neuchâtel, ci-après désigné par « le bailleur », remet au locataire, ci-après désigné par le « preneur », la surface nécessaire pour y entreposer bateau, remorque ou ber, ci-après désigné par « emplacement » selon réservation, pour la période indiquée.

Période de location

La période de location d'hiver commence à mi-octobre et se termine fin avril. La période de location d'été commence début mai et se termine à la mi-août.

Prix et facturation

Le loyer de l'emplacement est fixé par m² de surface. Le titulaire du permis de navigation du bateau ou de la remorque détermine le tarif appliqué (membre ou non-membre). Le preneur s'engage à payer le loyer facturé dans les 30 jours à réception de la facture.

Pour chaque rappel, il sera facturé CHF 20.—.

Cession et sous-location

Il ne pourra faire aucune cession de bail, totale ou partielle, ni aucune sous-location à qui que ce soit, même si la chose pour laquelle l'emplacement a été loué est retirée avant l'échéance du bail.

Travaux par des tiers

En cas d'utilisation d'une place libre, l'artisan ou l'entreprise qui exécute des travaux à titre professionnel sous le hangar se verra facturer un loyer de 150% du tarif non-membre pendant la durée des travaux. Dans le cas où un artisan ou une entreprise exécute des travaux à titre professionnel, sur un bateau dont le propriétaire est déjà preneur d'un emplacement, le preneur se verra facturer une majoration de 50% au loyer prévu pour la durée des travaux.

Libération à l'échéance

Le preneur doit libérer la place occupée sous le hangar à la fin de la période de location. Ce délai passé, l'échéance du contrat sera automatiquement prolongée pour la période suivante, au tarif en vigueur, par période d'un mois. Pour la période d'été, le hangar doit être impérativement libre de tout bateau, remorque ou ber, dès la mi-août. Le cas échéant, le bailleur peut faire déplacer ou évacuer le matériel aux frais du preneur, sans avertissement.

Manutention

Toutes les manutentions de bateaux, remorques, ber, matériel sont faites par le preneur ou confiées par ce dernier à une entreprise tierce. Les frais en découlant sont à régler par le preneur directement auprès de l'entreprise concernée. Le CVN ne fait aucune manutention pour le preneur.

Responsabilité

L'entreposage de bateaux, remorques, ber, matériel, etc. est fait aux risques et périls du preneur, sans engagement pour le bailleur. Le preneur s'engage à respecter la propriété des locataires voisins. Il est responsable des dégâts qu'il aurait pu leur causer par sa faute. Le preneur s'engage à maintenir les lieux loués constamment propres et en bon état d'entretien, et à ne pas les utiliser dans un autre but que celui pour lequel ils sont loués. Le preneur s'engage à respecter les directives communales, cantonales et fédérales sur la protection de l'environnement et du bruit. De plus sous le hangar il est interdit de : -laver son bateau à grande eau ou à l'aide d'appareils à eau sous pression ; -d'utiliser tout appareil constituant une source de chaleur (par exemple : lampe ou fer à souder, chauffage à gaz, etc.) ; -d'entreposer toute matière inflammable tels que bidons d'essence, diesel, bonbonne de gaz, etc. ; -d'effectuer des opérations de sablage.

Droit applicable

Le for de toute action en justice est à Neuchâtel.

La technologie qui change la course

VERSO

XPLORE4 XPEL

Gill

bucher + walt

www.bucher-walt.ch

